



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 52022

Texte de la question

M. Léonce Deprez ayant noté l'annonce de la création prochaine d'un « Institut des villes », nouvel organisme national réunissant l'Etat et les élus intéressés par la gestion des villes, organisme qui serait présidé par Mme le maire de Strasbourg, demande à M. le Premier ministre comment cet organisme va s'articuler avec l'action du Conseil national des villes, organisme consultatif de la politique de la ville qu'il préside et par délégation, fait présider par le ministre de la ville. Il lui demande s'il lui paraît opportun de multiplier les organismes de réflexion, eu égard au fait qu'il existe des ministères, des administrations, des commissions parlementaires, tous compétents pour apprécier les problèmes de la ville et définir une politique à leur égard. (La Lettre du Maire, n° 1223, 12 septembre 2000). - Question transmise à M. le ministre délégué à la ville.

Texte de la réponse

L'Institut des villes est un groupement d'intérêt public (GIP), qui a pour objet de capitaliser, de valoriser et de diffuser les travaux de recherches, les savoirs et savoir-faire sur les politiques urbaines et mettant en communication l'ensemble des acteurs du développement urbain, d'organiser des échanges, des rencontres et des débats entre ces acteurs du développement urbain, de faire connaître et discuter les expériences étrangères et de participer aux travaux menés dans ces domaines dans les enceintes européennes et internationales. Il est constitué entre l'Etat, représenté par six ministères, la caisse des dépôts et consignations et les associations d'élus locaux, associations des maires de France, des maires des grandes villes de France, des maires des villes et banlieues de France, fédération des maires des villes moyennes, assemblée des communautés urbaines, assemblée des communautés de France. Sa création a été approuvée par un arrêté interministériel du 29 janvier 2001, et son président est M. Edmond Hervé, député-maire de Rennes, ancien ministre. L'Institut a pour vocation à coopérer, avec les réseaux des pôles de compétences et les centres de ressources existant, à la fois pour mutualiser les savoirs, et pour les diffuser. Le programme de travail prioritaire de l'Institut s'organise autour des quatre thèmes suivants : la conduite des projets de renouvellement urbain ; la ville numérique ; le temps de la ville ; l'application locale de la loi solidarité et renouvellement urbains, notamment dans son articulation avec les autres lois récentes modifiant les modes d'intervention en matière de développement et d'aménagement urbains. Ces thèmes de travail font l'objet d'une approche concertée entre responsables élus des villes, administrations de l'Etat et spécialistes dans le cadre de groupes de travail présidés par un élu ; le cas échéant, ils s'appuient sur des études complémentaires spécifiques. Leurs conclusions feront l'objet de rencontres locales entre responsables, élus, membres de l'administration de l'Etat et des collectivités territoriales, responsables économiques et sociaux, universitaires et chercheurs. En complément, les activités suivantes ont été engagées, dès cette année 2001, afin de permettre à l'Institut d'exercer pleinement sa mission de plate-forme d'échanges et d'information : un inventaire des organismes de recherche et des centres de ressources existants ; la mise en place d'un site Internet permettant un accès facile à la documentation de langue française déjà en ligne ; la réalisation de premières synthèses scientifiques de connaissances, dans le domaine du développement économique urbain et celui de la gouvernance afin de constituer un observatoire national des villes ; le bilan des principales offres de formation destinées et adaptées

aux élus et praticiens de haut niveau, précédant la création d'un cycle national de hautes études urbaines ; l'organisation de rencontres entre responsables, élus, membres de l'administration de l'Etat et des collectivités territoriales, responsables économiques et sociaux, universitaires et chercheurs autour des thèmes et des travaux de l'Institut ; l'examen des modalités d'action et d'expression des villes aux niveaux européen et international.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52022

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2000, page 5693

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6827